L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 21 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU rue St. Philippe un bracelet en or pour enfant. Une récompense sera payée à la personne qui le rapportera 176 1|2 rue St. Philippe. 20 mai—2 f.

A LOUER.

A louer—Chambres meublées à très bas prix pendant l'été, seules ou plusieurs ensemble à l'hotel Victor, 105 rue de la Douane. 21mai—1 sem

Avis aux Créanciers.

Joseph Alfred Dufilho vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,343—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Alfred Dufilho, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21, 26, 30.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Frank B. Lee, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William N. Jenkins vs. ses Créanciers.—No 17,868—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle Orleans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Bassich, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orleans, 11 mai 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orleans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.
JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:
Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moïse, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avis et les plaidoiries, et pour les motifs allégués verbalement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, que la personne du dit Bonnecaze et ses biens soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE, Député Greffier.
30avril—5fen 30j

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.
W. B. SOMMERVILLE.
OMER VILLERE.
18 mai—5f en 30 j

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera presenté, à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet:
1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orleans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.
2. La démolition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orleans.
3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p à p 30 j

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.
Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER,
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.
Herman Thomann vs John Peppard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,292.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 12 juin 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No 28 sur un plan de Hedin, en date du 13 avril 1850, et déposé comme plan No 7 en l'étude de A. C. Ainsworth, alors notaire, et mesurant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—11,18,25—juin 1,8,12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Marx Levy vs George W. Wintz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No. 6,470—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, White et Douane, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Geo. W. Wintz.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28 mai 5 12 19 22

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUIN 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'Ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à
ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,2[illegible] Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] en donnons l'assurance, ont lieu avec la pl[illegible] [illegible]cande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou[illegible] les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York outraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.
Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 31 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près un ilet du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc.; les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20mai—20 25 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.
J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Quinze cent quatre ($1504) acres de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, étant les sections trente sept et trente huit (37 et 38) du Township sept (7) Range Sud quatre (4) Est.
Cond'tions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6,13,20,27—juin 3,8

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

L. T. PRIESTLEY, SUBROGÉ, ETC. VS. ALLEN & SYME—Fi. fa. contre Allen & Syme et Columbus H. Allen et Frederick J. Syme.
No 10,726.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
EN VERTU D'UN WRIT DE ALIAS FIERI facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, vingt-et-unième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
UN LOT DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Tchoupitoulas, Gaiennie et Peters. Le dit lot est désigné par le numéro treize dans l'ilet numéro quarante-sept, et le dit lot numéro treize mesure trente-sept pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 20me jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane.
21 mai—21,27—Juin 1,8,15,20

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.
SIMON BLOCH vs. VICTOR DE BOUCHEL—No 11,343—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—
EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, quinzième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi désignés par les numéros six et sept, de l'ilet numéro (21) vingt-et-un, borné par les rues Market et Jackson et les Avenues Pacific et Elmire, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, déposé comme référence au bureau de J. R. Beard, alors notaire à la Nouvelle-Orléans, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun vingt-sept pieds cinq pouces de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues des Champs Elysées, des Remparts, des Français et Bons-Enfants, désigné comme le numéro douze, et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.
UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances en quelque sorte que ce soit, situé dans le Quatrième District de la ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Sixième et Washington, d'après le plan primitif du Faubourg Livaudais, déposé comme référence au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la dite rue Chestnut, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances, ou en quelque sorte y appartenant, situé et se trouvant dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonio, Annette, Claiborne, St. Antoine et Robertson, et mesurant en mesure américaine trente-trois pieds de face à la rue Robertson (dernièrement St. Jean-Baptiste), sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté le plus rapproché de la rue St. Antoine par la propriété qui appartient actuellement ou qui a appartenu à F. Suzeneau et du côté de la dite rue Annette, ou Antonio, par la propriété appartenant actuellement ou qui a appartenu à Mme Ellen De Bouchel, ainsi que le montrera plus amplement la copie de l'acte d'hypothèque enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, treizième jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 mai—14, 20, 27—juin 1er, 8, 15.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Hammer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,497—Division A—Attendu que William Hammer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Hammer, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21,26,30

Succession de Mme Monika Welch.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,131.—Division "C".—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles l'état de situation des dettes et du passif de cette succession présenté par William Welch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession de Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,720—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christina Nolting, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12mai—12 16 21

Washington B. Merchant vs ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,084—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. H. Gardner, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mai—20 25 29

Succession de Leopold Bodenheimer.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 17,769—Division A—Attendu que Mme veuve Leopold Bodenheimer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Leopold Bodenheimer, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11mai—11 16 20

Succession de Mme Jane C. Marsden.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,293—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Simon Hernsheim, tuteur, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,23

Succession de John B. Croquine.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,248—Division A—Attendu que Mme Louis Himes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Croquine, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,23

Succession de John Julia.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,866—Division B—Attendu que Peter Torre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu John Julia, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19mai—19, 23, 28.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, à tous ceux sous les yeux desquels le présent avis tombera:
Attendu que Henri Samory a acquis à l'enchère publique dont la criée a été faite par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, pour la paroisse d'Orléans, le 8me jour du mois d'Août 1885, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 30 Juin 1885, dans l'affaire de E. H. Samory vs Claude P. Samory et autres, No 14,351 de son dossier, les propriétés ci-après décrites, a demandé à cette Cour de lancer une monition ou de publier un avis conformément aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 16 Mars 1870, et communément connu comme les statuts révisés de la Louisiane.
Qu'il soit donc su par tous ceux ici intéressés, qu'ils sont cités et avisés, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent faire valoir un droit, un titre ou une réclamation contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en ordonnant la vente, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans l'évaluation des propriétés ou les annonces relatives à l'époque ou à la façon dont s'est faite l'adjudication, ou par suite de défauts quelconques, de faire connaître, dans les trente jours qui suivront cette date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la vente ne doit pas être confirmée et homologuée. A la dite vente des propriétés ici décrites, M. Henri Samory en est devenu l'acquéreur, au prix et pour la somme de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars cinquante sous ($9297 50).
Description des propriétés:
1° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet No 671, borné par les rues Euphrosine, Calliope et Randon et l'avenue Hagan, mesurant, d'après la mappe de la ville trois cent douze pieds, neuf pouces et quatre lignes rues Euphrosine et Calliope; deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces et six lignes rue Randon; et deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces avenue Hagan. Etant le même immeuble acquis au nom de Henri Samory à une vente du Shérif de la paroisse d'Orléans ainsi qu'en fait foi un acte enrégistré au bureau des Transferts de cette ville, livre 95, folio 124. Les deux tiers de la propriété vendue appartenaient à la communauté d'acquets et de gains qui existait entre M. et Mme Claude P. Samory, ainsi que déclaration en est faite dans l'inventaire des biens de la succession de la dite dame Samory, enrégistré à cette honorable Cour, en date du 19 mars 1885.
2° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro Un du carré d'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, formant l'angle desdites rues Toulouse et Remparts, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur ladite rue des Remparts, sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur rue Toulouse. Etant le même acquis par achat de Jean Ringé au nom de Henry Samory, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, en date du quatorzième jour de janvier 1865, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, régistre 88, folio 372, déclaré et attesté dans l'inventaire ci-dessus mentionné: que les trois quarts de ladite propriété appartenaient à la succession de ladite Mme Samory.
3° Les deux-tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, désigné par le numéro cinquante-sept, sur un devis de Olivier & Martin, déposé en l'étude de A. Ducatel notaire, selon le devis No 22 du livre des devis No 7; lequel terrain est borné par les rues Canal, St. James, Douane et l'avenue Carrollton, et se compose de vingt-neuf terrains numérotés de un à vingt-neuf, mesurant trois cent trente-huit pieds, cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal; trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce; et trois cent quatorze pieds six pouces six lignes de façade Avenue Carrollton. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba, ainsi qu'en fait foi un acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, en date du 1er mai 1867, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, régistre 92me, folio 433me, également déclaré et attesté par le dit H. Samory dans l'inventaire ci-dessus mentionné: que les deux tiers du même carré d'ilet appartenaient à la succession de la dite Mme Samory.
4° Les deux tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, borné par l'avenue Carrollton et les rues Canal, David et Douane, composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit inclusivement, d'après un plan dressé par Olivier et Martin, voyers, en date du 9 mars 1867, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No. 22 du livre des plans No. 7.
Le dit terrain mesurant deux cent trois pieds huit pouces et sept lignes de façade rue du Canal; deux cent trente-et-un pieds neuf pouces et une ligne de façade rue de la Douane; trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton; et deux cent treize pieds quatre pouces de façade rue David. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba comme en fait foi un acte pardevant A. Ducatel, notaire, daté du 1er Mai 1867, enrégistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 92me, folio 433, également déclaré et attesté dans l'inventaire du 19 Mars 1885: que les deux-tiers du dit carré d'ilet appartenait à la succession de la dite dame Samory.
5° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain situé dans le deuxième district de cette ville désigné par le numéro cinq du carré d'ilet borné par les rues Tonti, St Pierre, Miro et la Promenade Carondelet, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, en date du 10 octobre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de façade rue Tonti, trente-un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne intérieure; sur quatre-vingt quinze pieds deux pouces et sept lignes, d'un côté, et quatre-vingt-quatre pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du terrain six. Etant la même propriété acquise par le dit Henri Samory par vente du shérif de cette paroisse, ainsi qu'en fait foi un acte daté du 22 août 1868, enrégistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 95, folio 389, et comme les précédents, ces deux tiers de ladite propriété appartenaient à la succession de ladite dame Samory, ainsi que déclaration en est faite par le dit Henri Samory.
6° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghien et Moreau, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de façade rue Espagne, sur une profondeur de soixante sept pieds neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, daté du 21 avril 1849, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire.
7° Les trois-quarts indivis de onze morceaux de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans la paroisse d'Orléans, à environ cinq milles de la Cathédrale St. Louis, sur le côté droit, partant de la ville, et désigné par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, deux, trois, quatre et cinq, sur un plan du 20 avril 1858, de A. Castaing, déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire; les dits morceaux de terre mesurant chacun, un arpent ou cent quatre-vingt-treize pieds de façade sur le Chemin de Gentilly; et vingt arpents ou trois mille huit cent quarante pieds de profondeur.
Les terrains six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze sont contigus les uns aux autres. Le terrain No 6 est adjacent à la propriété de M. J. B. Harsey. Le terrain No 12 est adjacent à la propriété de Mlle Marie Ponpelin; le terrain No 2, adjacent à la propriété de M. J. B. Hursey; le terrain No 5, adjacent à la propriété de M. Louis Lambert; moins l'étendue cédée et vendue à la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile. Etant la même propriété acquise par achat par H. Samory, de la succession de Mme N. Cordier ainsi que l'établit un acte daté du 12 novembre 1861, exécuté pardevant P. E. Laresche, notaire en cette ville, et enregistré dans le bureau des annotations de la ville, livre 87, folio 173. Les trois-quarts de cette propriété appartiennent à la succession de ladite dame Samory, ainsi qu'il appert de la déclaration faite par M. Henri Samory dans le susdit inventaire.
8° Un certain carré d'ilet avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Faubourg Darcantel, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-cinq dans le carré d'ilet borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union et Sephen Girard ou Pelopidas, composé de vingt-huit terrains numérotés, de un à vingt-huit inclusivement, indiqués sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 20 décembre 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.
9° Quatre carrés d'ilet avec tous les droits assages, servitudes et avantages qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, Faubourg Washington, désigné par les numéros sept, huit, onze et douze, d'après un plan dressé à la date du 12 décembre 1838, par L. Surgi, voyer, déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire en cette ville, représentant E. Seghers, alors notaire. Le carré d'ilet No 7 se compose de 24 terrains et est borné par les rues Delery, Pilié, Magistrats et Vertu. Le terrain No 8 est également composé de 24 terrains et, borné par les rues Pilié, Canonge, Vertu et Magistrats. Le terrain No 11 est aussi composé de 24 terrains et compris entre les rues Law, Pilié, Canonge et Magistrats. Et le terrain No 12 est aussi composé de 24 terrains et borné par les rues Law, Delery, Pilié et Magistrats.
10° Un carré d'ilet, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, rive droite de la rivière Mississipi, borné par les rues Colombus, Orléans, Sheppard et Odéon, d'après un plan de John Schreiber sous la date du 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.
11° Et les trois quarts indivis de sept terrains, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situés à Carrollton, dans le Septième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Douze, Treize et Quatorze au carré numéro Quatre-vingt-quinze, A, borné par l'Avenue Canal et les rues Cohen, Dublin et Septième; lesquels terrains mesurent, chacun, trente pieds de façade Avenue Canal, sur cent quinze pieds de profondeur.
Etant la même propriété acquise par achat par H. Samory de la succession de J. B. Boiron, ainsi qu'en fait foi un acte en l'étude de O. Drouet, notaire, en date du 8 avril 1862, et appartenant à la succession de la dite dame Samory, comme déclaration est faite par ledit H. Samory, dans l'inventaire ci-dessus mentionné.
Nouvelle-Orléans, 17 Avril 1886, par arrêt du tribunal.
A. L. TISSOT, Juge.
JULES VIENNE, Sous-Greffier.
4 mai—4,5,20—juin 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.
C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme l'ilet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit ilet, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit ilet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.
Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—Juin 1,5

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 20 mai, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 20 mai—

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente positive pour cause de départ.
La propriété formant encoignure aux rues Ste Anne et Galvez, divisée en deux corps de logis.
Rue Galvez, No 152 entre les rue Ste-Anne et Dumaine.
Rue Ste. Anne, No 399 entre les rues Johnson et Galvez.
Cottage rue Tonti, No 165.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mai 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles:
1° Un lot de terre formant encoignure aux rues Ste. Anne et Galvez, mesurant 50 pieds de face à la rue Ste. Anne, sur une profondeur de 68 pieds 4 pouces 4 lignes. Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et cabinets, avec deux chambres dans la mansarde et cuisine haute de quatre chambres. Une autre bâtisse faisant face à la rue Ste. Anne, ayant deux chambres, une cuisine et galerie, trois citernes, lieux d'aisance, puits, hangar, etc.
La moitié de la propriété est occupée par le propriétaire comme un shop de boucher, et l'autre côté est loué $17 par mois.
2° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues Ste. Anne, Dumaine, Galvez et Miro, mesurant 32 pieds de face à la rue Galvez sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant six chambres en bas et dans la mansarde, quatre chambres et deux cabinets, cuisine haute couverte en ardoises ayant quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc., loué $24 par mois.
3° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues Ste. Anne, Dumaine, Johnson et Galvez, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Ensemble une maison double retirée de la rue, ayant quatre chambres et galerie sur la façade; cuisine de quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
4° Un lot de terre, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, Dumaine et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti sur 90 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue St. Philippe et sur l'autre ligne latérale vers la rue Dumaine, 79 pieds 5 pouces de profondeur et 31 pieds 6 pouces 4 lignes de large sur la ligne du fond.
Ensemble une maison ayant deux chambres et une cuisine; une autre bâtisse à un étage attenant à celle-ci et qui se trouve dans le fond, ayant deux chambres, deux cabinets, galerie devant, deux cuves, hangar, lieux d'aisance, etc.
Le tout conformément aux plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
16mai—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Billets, jugements et comptes à recevoir,
Et 5 actions du fonds-capital du Times-Democrat.
Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers.
J. M. Seixas, Esq., Syndic.
No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 2 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1886, il sera vendu à l'encan les différentes valeurs appartenant à MM. A. Carrière et fils—
1° Cinq (5) actions du fonds-capital de "Times-Democrat Publishing Company," conformément au certificat No 100, au nom de J. M. Seixas, syndic.
2° Billets, jugements, comptes à recevoir et autres preuves de dettes, procès et "choses" en action, qui sont plus complètement définis par une liste déposée en cour, qui peut être obtenue des encanteurs et qui sera distribuée avant le jour de la vente par le syndic et les encanteurs.
Conditions—Comptant sur les lieux avant le transfert. 21 mai—21,23,29—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Premier District dans l'affaire des mineurs Mc Cabe.
No 17,253—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, vente à l'encan avec crédit, et intérêts conjoints.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de cour de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 avril 1886, et un ordre de l'intérêt conjoint il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:
1° La résidence No 417 rue Commune, dans l'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur; le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur variant de 120 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Prieur et 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Roman.
2° Le cottage résidence No 23 rue Palmyre dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Commune, Derbigny et Roman. Le lot est le No 4 et mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 110 pieds.
3° La maison à un étage face à la rue Dorgenois dans l'ilet borné par les rues Commune, Banks, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 188 pieds 7 pouces 6 lignes.
4° Trois grands lots adjacents au Métairie Ridge et étant compris dans les rues Canal, Gasquet, Anthony et le cimetière. Ce sont les Nos 6, 7 et 8; ils représentent une façade totale sur la rue Anthony de 132 pieds et variant sur la profondeur s'étendant à la ligne du cimetière.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en portions égales, garanties par hypothèque et privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garantie.
Les acquéreurs paieront toutes les taxes dues durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. S. Beck, notaire.
28avril—28 mai 8 15 22 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.
Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.
No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—
Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'ilet No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Douane et Bienville, et désignés comme les lots Nos 9, 10, 11 et 12 du dit ilet sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de la ville, en date du 21 mai 1866, et en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.
Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.
Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance; assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage sur la rue Prytania, entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.
Succession de Williams Nides.
No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—
Le cottage à un étage, sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et l'Avenue Napoléon, ilet par la rue Pitt, désigné comme lot No 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de 119 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues ou exigibles durant 1886, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5, 12.

Charles Dorhaued vs. Ses Créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,187—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles Dorhaued et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Moreno, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Chas. Hensley.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,070.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 20 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet No 59, qui est compris entre les rues Carondelet Walk, Prieur, Roman et St. Louis, mesurant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur 139 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Carondelet Walk, 143 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue St-Louis, 13 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits, voies qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21mai—21 22 29 juin 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
Fonds d'une Chapellerie, Vitrines, Comptes-courants, Bail non expiré, etc.
Dans l'affaire de Theo. Drez vs Ses créanciers
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 17,277.
Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—MERCREDI, 26 mai 1886, à 10 heures 30 A. M., sur les lieux, au No 46 de la rue St. Charles, conformément à un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, daté du 14 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:—
Le fonds du dit magasin de chapeaux comprenant en partie de chapeaux, casquettes, vitrines et comptoirs, miroirs, installation, coffre-fort, etc., etc. Aussi, le terme non expiré du bail du dit local, le 1er octobre 1886.
L'acquéreur paiera en sus du prix offert, la somme de cent quarante piastres par mois. Les mois d'août et de septembre sont déjà payés. Aussi, des comptes-courants qu'accusent un bilan en cour.
Conditions—Comptant.
15 mai—15, 21, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Coffre à outils, meubles de maison, etc.
Succession de Jacob Rechsteiner.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No. 17,428.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—VENDREDI, 21 mai 1886, à 10½ heures A. M., à ma salle d'encan No. 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour en date 4 mai 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un assortiment de meubles de maison et autres effets, ainsi qu'un coffre à outils conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
9 mai—9 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
La goelette Al. W. D. Jones A l'encan.
Succession de Henry Bowmann.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.—No. 17,221.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à 10 heures du matin, dans le vieux Bassin, au pied de la rue Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 18 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine goélette ou vaisseau connue comme W. D. Jones, de la Nouvelle-Orléans de la longueur de 35 5|10 pieds, de la largeur de 15 5|10 pieds, de la profondeur de 3 pieds et d'une capacité de 7 tonnes nette, ensemble avec le corps de ladite goélette, et particulièrement les mâtures, cordages, canots, gréements, cables, chaines, appareils, meubles et tous ce qui appartient à ladite goélette; a été construite à Clio, Louisiane, en 1882 et jaugée dans le port de la Nouvelle Orléans le 1er août 1882 et elle a reçu sa licence des autorités des Etats Unis du ce port sous l'autorisation des licences No. 72.
Conditions—Cet encan étant le second et dernier, la propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et droits du vendeur sur la propriété vendue; le dit billet portant intérêt à raison de 8 0|0 par an à partir du jour de la vente. L'acte devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles de 5 0|0 pour frais d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection de la somme, et la police d'assurance transférée.
Acte de transfert pardevant Ch. E. Sel, notaire, au frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
20mai—20 22 29 juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles élégants et effets meublants. Meubles de bureau.
Succession de Wm. J. Castell.
Cour Civile de District pour laparoisse d'Orléans, Division B—No 15,964.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—JEUDI, 27 mai 1886, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 71 rue Conti, près Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 13 mai 1886, je vendrai:
Un assortiment général de meubles et d'effets meublants, comprenant: meubles élégants de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, belles glaces, tapis riches, meubles de vestibule et de cuisine, porcelaines, verrerie, plaqué, et nombre d'objets utiles ou d'ornement dont l'énumération serait trop longue. Aussi le même jour à 10 heures A. M. au local No 135 rue Gravier, sera vendu un assortiment de meubles de bureau comprenant bureaux, casiers pour livres, chaises, etc., aussi un coffre-fort en fer.
Le tout conformément à l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant. 15mai—15 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Quatrième District.
Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,344—Division D.
Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, rendu et signé le 17 mai 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'ilet borné par les rues Levée, Rousseau, Quatrième et Washington, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 117 pieds 6 pouces et 2|5 ligne de profondeur du côté du lot No 2 et 111 pieds 5 pouces et 3|5 de ligne de l'autre côté du lot No 4.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couvertes en ardoises, arrangé comme magasin au rez-de-chaussée et résidence au premier.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, et portant toutes les clauses usuelles de garantie, telles que 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
18 mai—18 22 29—5,12,19 juin

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Second District.
Actions de la Compagnie d'Assurances du Peuple,
Succession de Frédérick Eberhard.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 157 rue Poydras—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, daté le 11 mai 1886, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St-Pierre, formant le coin des rues Claiborne et Orléans et mesurant, d'après un plan de Wm. C. Hell, alors voyer de la ville, en date du 17 décembre 1867, et déposé dans l'étude de H. C. Dibble, alors notaire, le dit plan portant le No 14: 76 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Claiborne, 69 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue Orléans, 78 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Pierre et 77 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.
2° Quatorze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, les dits lots composant et formant le carré d'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Salcedo et Lopez et désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et mesurant ensemble 180 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Salcedo, 181 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lopez et 268 pieds 7 lignes de face à chacune des rues Orléans et Ste-Anne, le tout d'après un plan de F. L. Conrué, en date du 15 février 1860, et portant le No 72, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, notaire.
3° Une moitié indivise d'un certain carré d'ilet avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé sur le bord du lac dans l'ilet borné par les rues Columbia, Frankfort, Hamburg et Madison, portant le No 5272 et subdivisé en vingt-quatre terrains et mesurant ensemble plus ou moins, 319 pieds, 8 pouces sur chacune des rues Hamburg, et Madison par 323 pieds sur chacune des rues Columbia et Frankfort.
4° Douze actions du fond capital de la compagnie d'assurance du Peuple.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1886 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.
19 mai—19,23,30—juin 6,13,19.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Stock de marchandises sèches, comptes à recevoir, bail ou droit d'occuper jusqu'à l'expiration du dit bail.
E. H. Adams vs Ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, — No 17,428.

PAR VINCENT & CO.—Alex Levy, encanteur—Bureau No 94 rue Douane,—Il sera vendu SAMEDI, 22 mai 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886. Le contenu du magasin No 594 rue Magazine, consistant en marchandises sèches, articles de fantaisies, etc. Ainsi que les comptes à recevoir et le bail ou droit d'occuper le dit local jusqu'à l'expiration du dit bail.
Conditions—Comptant.
11 mai—11,18,22

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ÉLÉGANT.
Meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher.
Magnifiques glaces françaises plaquées pour cheminées.
Splendides trumeaux français et corniches plaquées.
Riches ornements pour cheminées.
Beaux candélabres pour gaz et installations.
Pendules en bronze et en marbre avec pendants.
Bronze et imitation de bronze.
Linge de ménage.

Rideaux de dentelle, Nattes, Service en porcelaine de chine, Chaises, tables, Armoires, Bureaux, Matelas, Sommiers, Oreillers et Traversins de plumes, Rugs, Corniches, Stores, Tables de jeu, Fauteuils, Malles, Bouteilles vides, Tabouret pour piano, Plaqué, Berceuses, Porte-Chapeaux et autres articles trop longs à énumérer. Le tout en bon ordre.
—AUSSI—
Un beau Stove "Cotton Plant" avec les ustensiles, Meubles de cuisine, etc.

JOSEPH ERNEST PEPIN ET AUTRES
VS.
LOUIS ARNAUD PEPIN ET AUTRES.

No 17,240—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale.—En vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 12 avril 1886, par l'Hon. W. T. Houston, juge siégeant à la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi conformément à deux ordres ou décrets rendus dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 16 avril 1886, homologuant les délibérations de deux assemblées de famille, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MERCREDI, le 26 mai 1886, à 11 heures a. m., au No 42 rue de l'**Esplanade**, entre **Chartres** et **Decatur**; le contenu du dit local comprend en partie les marchandises ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
15mai—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Actions du Cotton Exchange
Succession de Adolph Frerichs.
A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" en date du 18 mai 1886, pour le compte de la succession d'Adolphe Frerichs "décédé", dossier No 17,620, il sera vendu—
Une action du New Orleans Cotton Exchange payée en plein.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 mai—19, 23, 26, 29.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de feu Joseph Leblanc.
Vente péremptoire aux plus forts enchérisseurs, avec consentement des parties,
Pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Joseph Leblanc et sa femme
—DE—
Magasin et Résidence de choix,
Incluant des emplacements établis depuis longtemps et faisant de bonnes affaires, en face et près du
Marché Français.
Propriétés et Résidences
Dans le 2eme et 3me Districts.
Toutes à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIERICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1886 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, avec consentement des parties, pour effectuer un partage, les propriétés décrites ci-dessous à savoir:—
1° **Le magasin en briques à deux étages avec attic**, désigné par le No. 245 rue Decatur, dans l'ilet compris entre Decatur, Chartres, St. Philippe et Dumaine. Le lot est désigné par la lettre B, d'après un plan déposé au bureau de S. Magner, ex notaire, comme plan No 120, et mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Decatur, 20 pieds 9 pouces de large dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds. Le même sans l'usage de l'allée existant apparemment et ouvrant sur la rue St. Philippe, et sans servitudes apparentes et sans aucun droit d'entrée ou de sortie de ou vers la rue St. Philippe.
Les améliorations comprennent un magasin en briques et résidence à deux étages avec attic solidement construit, loués et occupés par F. N. Volckman, Esq. à raison de $1200 par an, payable mensuellement jusqu'au 1er Octobre 1887. Le magasin est un des trois occupés par M. Volckman, connu comme une des épiceries les plus renommées dans le Deuxième District. Il est adjacent au coin des rues St Philippe et Decatur, et se trouve immédiatement en face du Marché Français, et ne pourrait pas être mieux situé pour faire de bonnes affaires et comme placement sûr et productif.
2° **Les magasins en briques** à trois étages et résidences solidement construits, formant les coins des rues Decatur, Gallatin et Hôpital, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Ursulines.
Le terrain est désigné par le No. 37 d'après un plan dressé par Jos. Pilié, daté le 29 décembre 1833, déposé dans le bureau de W. Christy, ex-notaire, mesurant 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade à la rue Gallatin, 25 pieds de face à la rue Decatur, 89 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Hôpital, et 96 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur les autres lignes du côté, s'étendant de la rue Decatur à la rue Gallatin.
Les améliorations comprennent deux magasins en briques à trois étages et résidences, formant le coin des rues Decatur et Hôpital et le coin des rues Gallatin et Hôpital.
Le coin des rues Decatur et Hôpital est désigné par le No 196 rue Decatur, est attrayant et renommé. Il est vendu sujet à un bail qui expire le 1er septembre 1887 à raison de $600 par an. Ce coin est connu comme l'emplacement d'affaire populaire de MM. Peterson & Roelling, marchandises sèches.
Le coin des rues Galatin et Hôpital, incluant le reste de la propriété, est occupé par divers locataires à un loyer de $400 par an, sans baux. Etant situé à un ilet du marché français et près de la levée et du commerce du fleuve, la propriété est également désirable comme résidence et placement productif.
3° **La bâtisse en briques** à trois étages désignée par le No 166 rue Hôpital ou Chemin du Bayou, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Remparts et St Claude.
Le terrain mesure 20 pieds de face à la rue Hôpital sur 82 pieds 1 pouce de profondeur. Le dit lot fait partie des lots Nos. 5 et 6 d'après un plan par E. Crozat, daté le 5 avril 1836, déposé dans le bureau de T. Seghers, ex-notaire en cette ville. Le tout d'après un plan dressé par Castaing, daté le 15 mars 1855, déposé dans le bureau de R. J. Ker, notaire en cette ville. La propriété est près de l'Eglise de St. Augustin, le Couvent des Nonnes Ursulines et au centre d'un voisinage respectable.
4° **Les deux résidences en briques** à un étage avec attic, désignées par les Nos. 275 et 277 rue Ste. Anne, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Robertson et Claiborne.
Le terrain mesure en mesure américaine, 30 pieds sur la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 111 pieds 5 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en commun avec les propriétaires des deux propriétés faisant face à la rue Ste-Anne, d'environ six pieds de largeur, commençant à la rue Robertson et courant derrière les propriétés décrites ci-dessus, qui est borné du côté de la rue Robertson par la propriété du coin des rues Ste-Anne et Robertson, appartenant, ou qui a appartenu récemment à Zambelli, et du côté de la rue Claiborne, par la propriété vendue du dit Zambelli à Benedict Simon.
5° **Le cottage en bois** connu comme le No 157½ rue Galvez, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et Ste-Anne. Le terrain est désigné par la lettre A, d'après un plan annexé à un acte pour qu'on s'y réfère, passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 4 janvier 1873, mesurant 15 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez sur [illegible] pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles et fait partie du lot No 5, d'après un plan par S. Surgi daté le 6 janvier 1847.
6° **Le joli cottage** désigné par le No 8 La harpe, dans le carré d'ilet borné par les rues La harpe, Villeré, Columbus et Robertson, mesurant, mesure américaine, 35 pieds 3 pouces 4 lignes de façade rue Laharpe, 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur au fond, sur une profondeur de 105 pieds 3|5 de pouce vers la rue Villeré, et 90 pieds et 5|8 de pouce sur l'autre ligne selon un plan de L. H. Pilié, en date du 19 mars 1855 et déposé au bureau de P. E. Théard, notaire, comme le plan No 8. Une très belle demeure dans un très joli voisinage à l'intersection des rues Laharpe, Villeré et St-Bernard Avenue.
7° **La seule maison en bois à un étage** contenant magasin et demeure et formant le coin et sud des rues Champs-Elysées et Moralès, dans le carré d'ilet borné par les rues Champs Elysées, Morales, St-Claude et Français. Le terrain est désigné par le No 3 sur un plan de Jos Pilié, daté le 1er avril 1836, déposé au bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire, dans le livre 11 de plans; lequel terrain mesure au pied américain 32 pieds de façade rue des Champs-Elysées sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Morales [illegible].
Cette location est également désirable pour les affaires et comme maison de résidence.
8° **Trois terrains de valeur propres à bâtir**, dans le 3me district de cette ville, désignés par les Nos 15, 16 et 17, du carré 24, borné par les rues Mazant, Grandshommes, Bartholomew et Craig ou Bourgogne, selon un plan déposé sous le No 28 au bureau de S. Magner, ancien notaire de cette ville; lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Mazant sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
9° **Cinq terrains**, dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bagatelle, Joséphine, St-Antoine et Célestine, désignés par les Nos. 3, 4, 7, 8 et 10 et mesurant, chacun, 31 pieds de façade rue Bagatelle sur 123 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Tous les autres détails seront donné le jour de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un et deux ans en billets garantie spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt et toutes les clauses usuelles de 6 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement.
Les améliorations devront être assurées pour le montant de la partie à crédit et les polices transférées aux porteurs des billets. Les billets, si on l'exige, seront subdivisés à la convenance des parties intéressées, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de vente, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour assurer celle-ci.
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Rolle, notaire.
11mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS DE COMMERCE

—ET—

MAISONS DE RÉSIDENCE DE CHOIX

—DANS LES—

Premier et Deuxième Districts.

Actions de la Compagnie d'Assurances Hope.

Boucles d'Oreilles et Broche en Diamant.

No 82 RUE DU CANAL,
Entre les rues du Camp et Magazine, bâtisse en briques à quatre étages, occupée par MM. Levy, Loeb, Scheuer & Cie., marchands en gros de Tissus (Dry Goods).

No 46 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Douane et Bienville, bâtisse en briques à trois étages, occupée par A. Doussan, parfumeur, et B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements.

No 48 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Bienville et Douane, bâtisse en briques à trois étages, occupée par B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements, et A. Doussan, parfumeur.

Nos 10 et 12 RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Decatur, bâtisses en briques à quatre étages, occupées respectivement par John Wingrave, marchand de glace, et A. Delcous, menuisier et charpentier.

No 42 RUE ESPLANADE,
Entre les rues Chartres et Decatur, charmante maison de résidence à deux étages, en briques, solidement construite, avec vastes terrains et située à proximité des belles résidences de MM. Johnson, Lion, Xiques et autres.

SIX TERRAINS NUS DE VALEUR
Faisant face aux rues Galvez et St-Louis, à la Promenade Carondelet et bornés par la rue Johnson, occupés par G. D. Luce, fabricant de mousse.

UN TERRAIN DE VALEUR
Au coin de la rue Johnson et de la Promenade Carondelet, borné par les rues St-Louis et Galvez.

TROIS TERRAINS DE VALEUR
Au coin des rues Tonti et Gasquet, borné par les rues Palmyre et Miro.

DOUZE ACTIONS--CAPITAL
De la Compagnie d'Assurances Hope de la Nlle-Orléans.

Joseph Ernest Pepin et autres
vs.
Louis Arnaud Pepin et autres.

No 17,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—En vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 12 avril 1886, par l'Hon. W. T. Houston, juge siégeant à la Division B de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans et aussi conformément à deux ordres ou décrets rendus dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 16 avril 1886, homologuant les délibérations de deux assemblées de famille, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles**, rue **St-Charles**, entre les rues **Gravier** et **Commune**, SAMEDI 22 mai 1886, à midi, les propriétés de valeur ci-après décrites à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 1 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, le 29 février 1860, déposé, pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de J. E. Jarreau, alors notaire en cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Canal, Commune, Magazine et Camp**, et mesurant 31 pieds, 11 pouces et cinq lignes de façade sur la rue du **Canal**, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 95 pieds, 11 pouces. Les améliorations comprennent l'élégante et solide bâtisse en briques à quatre étages, en bon état, avec fenêtres en fer sur le devant et derrière, un beau bateau avec "Sky-Light" et des ventilateurs devant les ouvertures vitrées du dernier genre, un auvent sur la façade, cours, hydrant et lieux d'aisance. Cette propriété est connue par le numéro municipal 82 rue du Canal.
Avec la propriété seront vendues les étagères sur un côté du premier étage et toutes celles du deuxième étage, un bureau en noyer, dix longs comptoirs en noyer, douze bancs longs et bas, installation de gaz partout, et un **ascenseur Reynolds**, sans l'appareil à gaz ou la machine.
La propriété est vendue sujette au bail en faveur des occupants actuels, Messieurs Levy, Loeb, Scheuer & Cie., expirant le 30 septembre 1886, au taux très minime de $3300 par an, payable mensuellement par des billets.
2° **Trois certains terrains**, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 dans le carré borné par les rues **Gasquet, Tonti, Miro et Palmyre**. Le terrain No 11 forme le coin des rues **Tonti et Gasquet**, et mesure 27 pieds 5 lignes de face rue **Gasquet**, sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces 3 lignes rue **Tonti**. Les terrains 9 et 10 mesurent, chacun, 27 pieds 7 pouce de façade rue **Gasquet**, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles.

DEUXIEME DISTRICT.

3° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 16 dans le carré d'ilet borné par les rues **Chartres, Decatur Bienville et Douane**, mesurant, d'après un plan de L. J. Trémeaux, ingénieur civil daté du 8 mars 1856, annexé à l'acte d'inventaire [illegible] par James Fahey, notaire, dans la succession de Mme Veuve A. Papin, 29 pieds 9 pouces 4 lignes, plus ou moins, de façade rue de **Chartres**, sur 143 pieds 6 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, un grand et vaste escalier devant, lieux d'aisance au premier étage, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond. Au 2ème étage un grand office vitré et tous les tuyaux de gaz au deuxième étage seulement, waterworks, etc. Cette propriété porte le No. municipal 46 rue de **Chartres**. La propriété est vendue sujette aux baux suivants: Premièrement à Aug. Doussan, le rez-de-chaussée et les entrepôts, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $780 par an, payable mensuellement; secondement, les deuxième et troisième étages à MM. B. J. Wolf & Fils, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $600 par an, payable en billets, mensuellement.
4° **Un lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Chartres, Bienville, Decatur et Douane**, étant le lot inférieur ou celui le plus rapproché de la rue **Bienville**, sur lequel se trouve le magasin portant le numéro municipal **48, rue de Chartres**, a 29 pieds 8 pouces 4 lignes, plus ou moins, face à la rue de **Chartres**, et une profondeur sur la ligne latérale supérieure (celle sur le côté le plus rapproché de la rue **Douane**) de 143 pieds 6 pouces 2 lignes, plus ou moins, et sur la ligne latérale inférieure (celle la plus rapprochée de la rue **Bienville**) il s'étend à une première profondeur, [illegible].
Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, séparée entièrement [illegible], ayant fenêtres en fer sur la façade et à l'arrière, grand et vaste escalier, lieux d'aisance au premier et 2me étages, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond, cour, water-works, installations à gaz au premier étage, et au deuxième et troisième étages les tuyaux seulement.
La propriété est vendue sujette aux baux suivants: Premièrement, les premier, second et troisième étages à Messieurs B. J. Wolf & fils, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux annuel de $1080, payable mensuellement en billets; avec les étagères du deuxième et du premier étage; et secondement, l'entrepôt du fond à Aug. Doussan, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $300 par an, [illegible].
5° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Conti, Bienville, Chartres et Decatur**, désigné par le No 7, sur un plan dressé par C. A. Sampson, architect, et déposé pour qu'on s'y réfère, comme le plan No 16, livre [illegible] des plans, au bureau de H. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 18 pieds 3 pouces 4 lignes de face rue Conti, sur une profondeur de 40 pieds, plus au moins, entre lignes parallèles, ayant en commun avec les terrains portant les Nos 46, 47 et 48, décrits dans le plan ci-dessus mentionné, une petite cour avec lieux d'aisance, et une allée ouvrant rue Conti. La rue vient d'être pavée en granit et tous les trottoirs ont été exhaussés devant cette propriété et celle adjacente, le No 12 de la rue Conti.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques, à trois étages, désigné par le No. municipal 10 rue **Conti**, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886 à John Wingrave, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
6° **Un lot de terre**, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 9 sur le même plan que ci-dessus, dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant 20 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 53 pieds 2 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques désigné par le No. municipal 12 rue Conti, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à A. Delcous, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
7° **Une grande portion de terre**, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Esplanade, Quartier, Chartres et Decatur**, mesurant 51 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'**Esplanade**, sur une première profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue **Decatur**, se dirigeant de la rue de l'**Esplanade** à la rue du **Quartier**, point où elle se rétrécit de 1 pied 10 pouces 1 ligne vers la rue de **Chartres**; de là, sur une seconde profondeur de 9 pieds 4 lignes; ensuite de 50 pieds 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue du **Quartier**, dans la direction de la rue de **Chartres**; enfin, de 110 pieds sur une ligne parallèle à la rue de **Chartres** jusqu'à la rue de l'**Esplanade**, le point de départ.
Les améliorations comprennent une très charmante résidence en briques à deux étages, dans l'ordre le plus parfait, ayant au rez-de-chaussée, un grand salon, une salle à manger, une petite chambre, un balcon et un grand vestibule; au 1er, 4 chambres à coucher, un petit cabinet de toilette sous le palier, une grande chambre dans la mansarde. Une bâtisse en briques à deux étages est jointe à la maison principale, avec cuisine et chambre à repasser, cave à vin au rez-de-chaussée, avec des vitrines pour la porcelaine. Au 2e, il y a deux chambres à coucher avec chambre à bain, lieux d'aisance au deux étages. Gaz partout. Deux citernes, waterworks, cour pavées en ardoise, cave pour bois et charbon, baquets stationnaires pour blanchissage, grand poulailler, splendide veranda faisant face à la rue de l'Esplanade, balcon faisant face au fleuve, jardin, etc. etc.
Cette propriété est à proximité de trois lignes de **chemins de fer urbains**, allant aboutir à la rue du **Canal**, des gares du chemin de fer **Pontchartrain**, du chemin de fer **L. and N. R. R.**, du chemin de fer **Morgan's Louisiana and Texas R. R.**, du **Marché français**, des **Eglises**, etc. Les manteaux de cheminée dans trois chambres de la maison principale sont d'un marbre blanc parfaitement pur et sans tache, au premier, les plafonds sont sculptés, la rampe de l'escalier est en acajou; les chambres ont de nombreuses ouvertures et sont conséquemment bien aérées. Il serait enfin difficile, dans une annonce de ce genre, de signaler tous les agréments de cette belle propriété. Nous nous bornons à engager le lecteur à la visiter avant la vente, en se procurant une carte des encanteurs à qui on pourra s'adresser dans ce but de 7 heures du matin à midi, et de 2 heures à 6 heures du soir.
8° **Sept certains lots de terre**, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos. 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'ilet borné par les rues **Galvez, Promenade Carondelet, St-Louis et Johnson**. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues **Johnson** et **Promenade Carondelet** et mesure [illegible] pieds 1 pouce 1 ligne de face à la **Promenade Carondelet**, [illegible] pieds de largeur dans le fond, 85 pieds 5 lignes de profondeur et de face à la rue **Johnson**, et 85 pieds, 8 pouces, 6 lignes sur la ligne opposée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues **Galvez** et de la **Promenade Carondelet** et mesure 30 pieds 8 pouces 2 lignes sur la **Promenade Carondelet** sur 80 pieds, 3 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue **Galvez**, 88 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 8, et 30 pieds, 7 pouces de largeur dans le fond. Les lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur la **Promenade Carondelet** et 30 pieds chacun de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: le lot No 8, 88 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 9, et 91 pieds 4 pouces sur la ligne du côté du lot No 7. Le lot No 7, 91 pieds 4 pouces sur la ligne du côté du lot No 8 et 93 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du lot No. 6, le lot No 6 93 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du côté du lot No 7, et 96 pieds 4 pouces 2 5|8 [illegible] sur la ligne la plus rapprochée de la rue **Johnson**; les lots Nos 10 et 11 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue **Galvez**, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 7 pouces sur la rue **St Louis**. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues **Galvez** et **St-Louis**.
Les lots Nos. 6 à 11 inclusivement sont loués à MM. J. D. Luce jusqu'au 30 septembre 1887, à raison de $125 par an, payable mensuellement en billets. Toutes les clôtures, bâtisses et machines appartenant à la raison sociale ci-dessus ne sont pas comprises dans la vente des lots de terre.
9° 12 Actions du capital de la Compagnie d'Assurances Hope.
10° Une paire de boucles d'oreilles en diamant et une broche en diamant.
Termes et conditions.—Pour les meubles et actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, portant sept pour cent par an d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente seront passés devant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs et contiendront les clauses ordinaires relatives au paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour obtenir le paiement des billets ainsi qu'à l'assurance, et au transfert des polices, avec la clause de **Non aliénando**. Les taxes dues et exigibles en 1886 devront être assumées et payées par les acquéreurs, en sus du prix d'adjudication.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
17 avril—17,24—mai 1,8,15,22.

PLACEMENTS D'ARGENT RÉMUNÉRATEURS

—DANS LE—

Premier et le Deuxième Districts.

Au coin des rues Royale et Bienville, la bâtisse en briques, à trois étages et demi, la partie inférieure est occupée par un marchand de chaussures, et la partie supérieure comme résidence.

Au No 106 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod, la bâtisse en briques à trois étages.

Actions de la Compagnie de Navigation du canal Carondelet.

Mme Adeline Vezières et autres
vs.
Philippe Lestrade et autres.

No 16,828—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 22 mai 1886 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1886, et signé le 9 avril 1886, et en vertu d'un ordre daté du 20 avril 1886, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites seront vendues, savoir—

Premier District.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Tchoupitoulas, Lafayette, Girod et Commerce**, désigné par le No. 126 et ayant, au pied américain, 28 pieds 8 pouces de façade rue Tchoupitoulas sur 57 pieds 9 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Girod et 57 pouces et 2 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Lafayette.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé par C. B. Sullivan comme machiniste, hydrant lieux d'aisance, etc., connu comme le numéro municipal 106 de la rue Tchoupitoulas.

Deuxième District.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bienville, Conti et Chartres, désigné par le No 1 sur un plan dressé par C. A. de Armas, voyer, le 9 mai 1859 et déposé comme plan No 303 en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, pour référence. Le lot mesure, au pied américain, 21 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Royale, même largeur dans le fond, où il est borné par une allée en commun de 3 pieds 10 pouces de largeur, sur une profondeur et façade à la rue Bienville de 91 pieds 2 pouces, et forme l'encoignure des rues Royale et Bienville.
Les améliorations comprennent cette élégante bâtisse en briques à trois étages, le rez-de-chaussée est occupé par A. Massacchia, Esq., comme magasin de chaussures, et la partie supérieure comme résidence ayant six chambres et deux cabinets, une cuisine en briques à trois étages, et tenant à la maison, avec trois chambres, cour pavée, cave, lieux d'aisance, gaz partout, etc.
3° Cinq actions du Carondelet Canal Navigation Company.
Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés, un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec billets d'acquéreurs divisés en coupons portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la dite adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront à avoir les bâtisses sur lesdites propriétés assurées pour leurs pleines valeurs et la police transférée aux porteurs des dits billets et finalement de payer tous les honoraires d'avocat. Lesquels dits frais sont fixés au taux de 5 pour cent en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou une partie. Les acquéreurs assumeront au sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886, et de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs.
21 avril—21,24—mai 1,8,15,22.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Denis Bruzo vs. James Lewis.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,062—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St. Charles et Carondelet SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et enliassée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans
18mai—18,25,29